

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DDCT 75 - DAC Subventions (10 000 euros) à l'association "Inter-associative Lesbiennes Gais Bi et Trans (Inter-LGBT)" et signature d'une convention.

Mme Hélène BIDARD et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à l'association « Inter-associative-Lesbienne Gaie Bi et Trans (Inter-LGBT) » et signature d'une convention relative à l'organisation de la Marche des Fiertés LGBT ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission, et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Interassociative-Lesbienne Gaie Bi et Trans (Inter-LGBT) » (126162) (3^o) pour l'organisation du podium qui sera installé place de la Bastille, au point d'arrivée de la marche des fiertés LGBT 2016 (2016_02915/2016_07377). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe correspondant au projet subventionné.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée pour 5 000 € sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65 - rubrique 020 - nature 6574 - ligne 15008 «Subventions aux associations au titre des Droits humains et de la lutte contre les discriminations» du

budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris et pour 5 000 € sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles, au chapitre 65, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 « provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ».

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO